



Séance ordinaire du conseil municipal tenue dans la salle Jean-Després, 25 rue Laurier, Hull, Québec, le 29 janvier 2002 à 19 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, mesdames et messieurs les conseillers-ères, André Levac, R. Alain Labonté, André Touchet, Lawrence Cannon, Marc Bureau, Louise Poirier, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Simon Racine, Thérèse Cyr, Paul Morin, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil, Jocelyne Houle formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur Paul Morin.

Également présents : Monsieur Mark B. Laroche, directeur général, Me Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyens et citoyennes présents.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Demande de faire flotter devant la Maison du Citoyen le drapeau National du peuple Métis;

Document traitant de divers sujets sur l'environnement;

Étude des ponts interprovinciaux dans la région de la capitale nationale

CM-2002-06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance avec le retrait des items 2 à 8 et avec l'ajout des items suivants :

1. CE – Programme des travaux Infrastructures-Québec – Acceptation des propositions d'aide financière et recommandation de signer les protocoles d'entente – Volet 2 : remplacement de conduites d'aqueduc, rue Principale (secteur Buckingham) 157 500 \$ et réfection de conduites d'aqueduc, d'égout sur diverses rues (secteur Gatineau) – 1 111 399 \$;
2. Abolition du poste d'agent à l'accueil et aux réceptions civiques et création d'un poste de secrétaire à la correspondance au cabinet du Maire;
3. Demande – Décret d'exclusion – entente – ministère Patrimoine canadien – Gouvernement du Canada;
4. Proclamation – février mois du cœur;
5. Demande au CRTC pour abolir les frais d'interurbains pour les appels locaux;
6. Résolution de sympathies;
7. Nomination des six contribuables résidents de la ville de Gatineau à titre de membre de la Commission permanente sur l'habitation.

Adoptée

AP-2002-07 **AVIS DE PRÉSENTATION – MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME
NUMÉRO 1004-99 – RUE ATMEC ET BOULEVARD SAINT-RENÉ EST**

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par monsieur le conseiller Simon Racine qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance du conseil, que le règlement numéro 1004-03-2001 sera présenté pour modifier le règlement de zonage numéro 1004-99, afin de changer l'affectation des sols proposée pour les terrains situés au nord de la voie ferrée et à l'est de l'avenue du Cheval-Blanc, dans le but de permettre un développement résidentiel dans le prolongement du boulevard Saint-René Est vers le nord, d'agrandir la zone industrielle vers l'est et de modifier les plans annexés au règlement 1004-99.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AP-2002-08 **AVIS DE PRÉSENTATION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1005-99 – RUE ATMEC ET BOULEVARD SAINT-RENÉ EST**

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par monsieur le conseiller Simon Racine qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance du conseil, que le règlement numéro 1005-37-2001 sera présenté pour modifier le règlement de zonage numéro 1005-99, dans le but de permettre un développement résidentiel et industriel sur le terrain vacant situé dans le prolongement du boulevard Saint-René Est.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AP-2002-09 **AVIS DE PRÉSENTATION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1005-99 – ENSEMBLE RÉSIDENTIEL «LES ACRES DU PLATEAU»**

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par monsieur le conseiller Simon Racine qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance du conseil, que le règlement numéro 1005-38-2001 sera présenté pour modifier le règlement de zonage numéro 1005-99, dans le but de rétablir des normes particulières pour l'ensemble résidentiel «Les Acres du Plateau» formé des rues de Tourelle, de Bourdon et de Beauchastel. Plus spécifiquement, ce règlement vise à modifier les exigences relatives aux marges de recul maximales, aux marges latérales, aux superficies minimales de plancher et aux matériaux de revêtement extérieur des murs de façade donnant sur rue.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AP-2002-10 **AVIS DE PRÉSENTATION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1005-99 – 1148, BOULEVARD LORRAIN**

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par monsieur le conseiller Simon Racine qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance du conseil, que le règlement numéro 1005-39-2001 sera présenté pour modifier le règlement de zonage numéro 1005-99, dans le but de créer la nouvelle zone commerciale C72-02 à même une partie de la zone résidentielle H72-04 et d'y permettre spécifiquement certains usages de la classe c1 s'apparentant aux commerces d'accommodation de type dépanneur, service personnel et restaurant.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CM-2002-11 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2002 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA NOUVELLE VILLE DE GATINEAU ET FIXANT LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE PRÉVUE PAR LA LOI PORTANT SUR LA RÉFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE MUNICIPALE DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE MONTRÉAL, DE QUÉBEC ET DE L'OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dispense de lecture a été faite en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE le règlement concernant la rémunération des membres du conseil de la nouvelle Ville de Gatineau et fixant la rémunération additionnelle prévue par la loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais soit adopté et qu'il porte le numéro 15-2002 des règlements de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CM-2002-12 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-2002 RELATIF À LA TARIFICATION POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS, REQUÊTE D'AMENDEMENT À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET DE DÉROGATION MINEURE, ATTESTATION ET INSPECTION**

Madame la conseillère Jocelyne Houle et messieurs les conseillers Lawrence Cannon, Marc Bureau et Yvon Boucher déclarent leur conflit d'intérêt dans l'adoption du règlement 16-2002 de la ville de Gatineau et s'abstiennent de participer aux délibérations et au vote sur cet item.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dispense de lecture a été faite en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR**

ET RÉSOLU QUE le règlement relatif à la tarification pour l'émission des permis et certificats, requête d'amendement à la réglementation d'urbanisme et de dérogation mineure, attestation et inspection soit adopté et qu'il porte le numéro 16-2002 des règlements de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CM-2002-13 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-2002 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dispense de lecture a été faite en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR**

ET RÉSOLU QUE le règlement concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme soit adopté et qu'il porte le numéro 17-2002 des règlements de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CM-2002-14

**SIGNATURE D'ACTES – FIRME : GÉNÉPHI 2 INC. POUR LA LOCATION D'UN
ÉDIFICE DE STATIONNEMENT AU CENTRE-VILLE DU SECTEUR HULL ET
LA CESSION D'UN TERRAIN AU CENTRE-VILLE DU SECTEUR HULL PAR
VOIE D'EMPHYTÉOSE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Hull a adopté le 4 septembre 2001 la résolution 2001-379 et adopté le 25 septembre 2001 la résolution 2001-424 aux termes desquels la Ville de Hull retenait la soumission de la firme Généph 2 Inc. pour la location d'un édifice de stationnement à être érigé sur le terrain de la Ville sis au 15, rue Leduc et ce, pour un montant total de 347 400 \$ (taxes en sus) pour un terme de vingt ans :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

ET RÉSOLU QUE que ce conseil suite à la résolution du comité exécutif numéro CE-2002-30 du 22 janvier 2002, accepte les documents ci-après, lesquels ont été révisés par le conseiller juridique et par les responsables des transactions immobilières et reflètent adéquatement les documents de soumission et leurs addendas :

- a) un contrat d'emphytéose aux termes duquel la Ville de Gatineau cédera à Généph 2 Inc. par voie d'emphytéose le lot 2 626 023 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Hull, le tout selon les termes et conditions du contrat d'emphytéose;
- b) une convention de jouissance paisible à intervenir ou déjà intervenue entre la Ville de Gatineau, The Maritime Life Assurance Company et Généph 2 Inc., le tout selon les termes et conditions de la convention de jouissance paisible;
- c) un bail de location aux termes duquel Généph 2 Inc. louera le lot ci-dessus décrit ainsi que l'édifice de stationnement à la Ville de Gatineau pour un loyer annuel de 347 400 \$ et ce pour une période de vingt ans, le tout selon les termes et conditions du bail de location.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer les documents ci-haut mentionnés.

Adoptée

CM-2002-15

**AUTORISER LE TRÉSORIER À MODIFIER LE BUDGET 02-71515 POUR
L'ANNÉE 2002 – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GATINEAU
– 30 000 \$ ET EN SERVICES – 28 000 \$ - FESTIVAL CANADIEN DES TULIPES
2002**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2002-19 du 22 janvier 2002, autorise le trésorier à modifier le budget 02-71515 du Festival des tulipes pour l'année 2002 selon les revenus à être perçus en cours d'année pour le Festival.

Le maire et président du comité exécutif et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente énonçant les termes couvrant l'implication des deux

parties dans le cadre du volet gatinois du Festival canadien des tulipes, lequel protocole devra être soumis au moins 90 jours avant la tenue de l'événement.

Les fonds à cette fin au montant de 30 000 \$ seront pris au poste budgétaire suivant :

02-71515-971 « Festival des tulipes – contribution »

De plus, ce conseil autorise le trésorier à puiser à même les imprévus la somme de 30 000 \$ pour sa participation à l'événement.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer le virement de fonds suivant :

POSTE	DESCRIPTION	DÉBIT	CRÉDIT
02-99900-999	Imprévus	30 000 \$	
02-71515-971	Festival des tulipes		30 000 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2002.

Adoptée

CM-2002-16 DEMANDE DE SUBVENTION – CARNAVAL D'AYLMER 2002 - 10 000 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC**

ET RÉSOLU QUE ce conseil suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2002-29 du 22 janvier 2002, autorise le trésorier à effectuer le virement de fonds suivant suite à la demande de subvention pour le carnaval d'Aylmer 2002 :

<u>Poste</u>	<u>Description</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-99900-999	Imprévus	10 000 \$	
02-71529-971	Autres festivals et fêtes de quartier, subvention		10 000 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2002.

Adoptée

**CM-2002-17 PROGRAMME DES TRAVAUX INFRASTRUCTURES-QUÉBEC –
ACCEPTATION DES PROPOSITIONS D'AIDE FINANCIÈRE ET
RECOMMANDATION DE SIGNER LES PROTOCOLES D'ENTENTE – VOLET
2: REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC, RUE PRINCIPALE
(SECTEUR BUCKINGHAM) 157 500 \$ ET RÉFECTION DE CONDUITES
D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SUR DIVERSES RUES (SECTEUR GATINEAU)
1 111 399 \$**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration d'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC, dans les lettres datées respectivement du 20 décembre 2001 et du 15 janvier 2002, informe la Ville que des aides financières ont été accordées en vertu du volet 2 du programme « Infrastructures-Québec », pour le projet de remplacement de conduites d'aqueduc locales sur la rue Principale (secteur Buckingham), au montant de 157 500 \$, ainsi que pour le projet de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout sur diverses rues (secteur Gatineau), au montant de 1 111 399 \$;

CONSIDÉRANT QUE les protocoles d'entente établissant les travaux et les coûts admissibles pour ces deux projets ont été soumis par le Conseil d'administration d'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC à la Ville pour signature et acceptation des propositions d'aide financière :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE

APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS

ET RÉSOLU QUE ce conseil, suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2002-37 autorise la proposition d'aide financière d'Infrastructures-Québec dans le cadre des travaux du programme « Infrastructures-Québec , volet 2 » pour les projets suivants :

DESCRIPTION	MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE
IQ-0150 Remplacement de conduites d'aqueduc locales sur la rue Principale (secteur Buckingham)	157 500 \$
IQ-0160 Réfection de conduites d'aqueduc et d'égout sur diverses rues (secteur Gatineau)	1 111 399 \$
TOTAL	1 268 899 \$

Le conseil autorise le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville les protocoles d'entente soumis par le conseil d'administration d'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC pour ces deux projets.

Adoptée

CM-2002-18

ABOLITION DU POSTE D'AGENT À L'ACCUEIL ET AUX RÉCEPTIONS CIVIQUES ET CRÉATION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE À LA CORRESPONDANCE AU CABINET DU MAIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2002-60 du 29 janvier 2002, autorise l'abolition du poste d'agent à l'accueil et aux réceptions civiques et à la création d'un poste de secrétaire à la correspondance au cabinet du Maire.

Adoptée

CM-2002-19

NOMINATION - CORPORATION DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE DE HULL

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les nominations suivantes pour siéger au sein de la Corporation de revitalisation du centre-Ville de Hull :

Madame la conseillère Denise Laferrière
Monsieur Claude Doucet, directeur – Aménagement et développement du territoire ou son représentant délégué

Adoptée

CM-2002-20

NOMINATION - CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (C.L.D.)

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les nominations suivantes pour siéger au sein du Centre local de développement (C.L.D.) :

Madame la conseillère Thérèse Cyr
Madame la conseillère Louise Poirier
Madame la conseillère Jocelyne Houle
Monsieur le conseiller André Touchet
Monsieur le conseiller Joseph De Sylva

Adoptée

CM-2002-21 **NOMINATION - CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les nominations suivantes pour siéger au sein du Conseil régional de développement de l'Outaouais :

Madame la conseillère Jocelyne Houle
Madame la conseillère Thérèse Cyr
Madame la conseillère Denise Laferrière
Monsieur le conseiller Yvon Boucher
Monsieur le conseiller Luc Montreuil

Adoptée

CM-2002-22 **NOMINATION - CORPORATION DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU-OTTAWA**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la nomination suivante pour siéger au sein de la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa :

Madame la conseillère Louise Poirier

Adoptée

CM-2002-23 **NOMINATION - L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS (A.T.O.)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les nominations suivantes pour siéger au sein de l'Association touristique de l'Outaouais (A.T.O.):

Monsieur le conseiller Richard Côté
Monsieur le conseiller Aurèle Desjardins

Adoptée

CM-2002-24 **NOMINATION - SOCIÉTÉ DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DE L'OUTAOUAIS (S.D.E.O.)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les nominations suivantes pour siéger au sein de la Société de diversification économique de l'Outaouais (S.D.E.O.):

Monsieur le conseiller Lawrence Cannon
Monsieur le conseiller Luc Montreuil
Monsieur le conseiller Simon Racine

Adoptée

CM-2002-25 **NOMINATION - BUCKINGHAM EN FÊTE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les nominations suivantes pour siéger au sein de Buckingham en fête :

Madame la conseillère Jocelyne Houle
Madame Hélène Grand-Maître, directrice – Culture et loisirs ou sa représentante déléguée

Adoptée

CM-2002-26 **NOMINATION - FONDATION DES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la nomination suivante pour siéger au sein de la Fondation des aînés de l'Outaouais :

Monsieur le conseiller Pierre Phillion

Adoptée

CM-2002-27 **NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF DE L'AÉROPORT D'OTTAWA**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la nomination suivante pour siéger au sein du Comité consultatif de l'aéroport d'Ottawa :

Madame la conseillère Louise Poirier

Adoptée

CM-2002-28 **NOMINATION – COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la nomination suivante pour siéger au sein de la Commission Gatineau, Ville en santé :

Madame la conseillère Denise Laferrière

Adoptée

CM-2002-29 **NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE
L'OUTAOUAIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de nommer les deux représentants suivants au sein du conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais :

Monsieur Pierre Benoît, usager du transport régulier
Monsieur André Sanche, usager du transport adapté

Adoptée

CM-2002-30

**DEMANDE – DÉCRET D'EXCLUSION - ENTENTE – MINISTÈRE
PATRIMOINE CANADIEN – GOUVERNEMENT DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Patrimoine canadien a confirmé sa participation financière au montant de 1 047 000 \$ pour le projet d'agrandissement de la salle Odyssee de la maison de la culture de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, aucune municipalité ne peut négocier ou conclure une entente avec un gouvernement au Canada, un ministère ou un organisme de ce gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec peut, aux conditions qu'il détermine, exclure de l'application de cette Loi toute entente, et ceci, en vertu de l'article 3.13 de la susdite Loi.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande au Gouvernement du Québec, un décret visant à exclure la ville de Gatineau à l'application de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif afin de pouvoir conclure une entente avec le ministère du Patrimoine canadien concernant la participation financière de ce dernier au montant de 1 047 000 \$, au projet d'agrandissement de la salle Odyssee de la Maison de la culture de Gatineau.

Adoptée

CM-2002-31

PROCLAMATION – FÉVRIER - MOIS DU COEUR

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 40 ans, la Fondation des maladies du cœur du Québec et sa formidable équipe de bénévoles ont contribué à faire diminuer le taux de décès attribuable aux maladies cardio-vasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux ;

CONSIDÉRANT QUE grâce à la générosité du grand public et de nos citoyens, la Fondation des maladies du cœur du Québec poursuit sa mission d'appui à la recherche et à la promotion de la santé ;

CONSIDÉRANT QUE par ces actions concrètes, la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil proclame et déclare le mois de février 2002, «Mois du cœur» et invite tous les citoyens et citoyennes de la nouvelle Ville de Gatineau à appuyer généreusement la Fondation des maladies du cœur à l'occasion de sa campagne de financement.

Adoptée

CM-2002-32 DEMANDE AU CRTC POUR ABOLIR LES FRAIS D'INTERURBAINS POUR LES APPELS LOCAUX DANS LA NOUVELLE VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Outaouais est une région interactive et que les citoyens de la nouvelle ville de Gatineau au nombre de 228 052 habitants doivent encore assumer les frais d'interurbains pour les appels locaux ;

CONSIDÉRANT QUE le délai pour déposer un mémoire devant le CRTC était en novembre 2001 et que conséquemment la nouvelle Ville a été dans l'impossibilité de faire des représentations nécessaires puisqu'elle a été créée le 1er janvier 2002;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est injuste et discriminatoire pour les résidents de la Ville de Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la ville de Gatineau demande l'abolition des frais d'interurbains pour tous les citoyens de Gatineau ;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la ville de Gatineau demande au CRTC l'abolition pure et simple des frais d'interurbains pour des appels locaux et ce, pour tous les citoyens de la ville de Gatineau et de n'offrir aucune compensation aux entreprises de télécommunication touchées par une telle abolition ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le greffier transmette une copie de cette résolution au CRTC et aux députés provinciaux et fédéraux.

Adoptée

CM-2002-33 RÉSOLUTION DE SYMPATHIES – DÉCÈS DE MONSIEUR JEAN-PIERRE BORASCHI – EMPLOYÉ DU SERVICE D'URBANISME

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE c'est avec regret que ce conseil a appris le décès de monsieur Jean-Pierre Boraschi, employé du Service d'urbanisme depuis le 22 novembre 1976 et désire offrir à la famille éprouvée, ses plus sincères condoléances.

Adoptée

CM-2002-34 NOMINATION DES SIX CONTRIBUABLES RÉSIDENTS DE LA VILLE DE GATINEAU À TITRE DE MEMBRE DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau a des compétences, obligations et pouvoirs particuliers entre autres dans les domaines du logement social et du développement communautaire, économique et social ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau a accepté lors de la première rencontre du conseil municipal de mettre sur pied une commission sur l'habitation ayant notamment pour mandat d'administrer le fonds de logement social ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit adopter un règlement constituant la Commission permanente sur l'habitation dans un proche avenir ;

CONSIDÉRANT QUE les membres élus de cette commission suggèrent que six contribuables résidents de la ville de Gatineau soient nommés à titre de membre de la commission permanente sur l'habitation ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC BUREAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER R. ALAIN LABONTÉ**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de nommer messieurs François Roy, Serge Forget, Jean-François Gagné, Benoit Mottard et mesdames Dominique Godbout, Myriam Lynch à titre de membre de la Commission permanente sur l'habitation et ce, à compter du 1er février 2002.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Résolution numéro 2001-479 de l'ex-ville de Hull concernant le réaménagement du boulevard Maisonneuve;

Résolution numéro 2001-509 de l'ex-ville de Hull concernant la mise en œuvre du scénario de gestion des eaux de ruissellement du bassin du ruisseau Moore;

Résolution numéro 2001-519 de l'ex-ville de Hull concernant la mise en valeur de l'histoire des anciennes villes;

Résolution numéro 2001-522 de l'ex-ville de Hull concernant la revitalisation du boulevard Saint-Joseph.

CM-2002-35

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la présente séance à 20 h 35.

Adoptée

M. PAUL MORIN
Conseiller et président
Conseil municipal

Me SUZANNE OUELLET
Greffier